



Suite d'une opération ratée

Par **coralie91**, le **01/03/2010** à **22:10**

Bonjour,

j'ai été opéré il y a 3ans des dents de sagesse, j'ai très mal vécu les suites de cette opération et n'ai pas pu avoir de rendez vous poste opératoire (le chirurgien étant partie en vacance le soir de mon opération...) mais on m'a certifié par téléphone que la douleur ne durerait que quelques jours (elle a durée 1mois).

Mais aujourd'hui je sais pourquoi: j'ai fait une radio panoramique le 1ère depuis cette opération et on a découvert un morceau de métal oublié dans ma mâchoire visiblement un appareil chirurgical qui ce serait cassé lors de l'opération!!!! et autre problème le niveau de ma gencive au fond de ma bouche est bien supérieur à la normal (elle dépasse presque mes dents) ce qui est due au fait que ma gencive a été mal recousue (affirmation de ma nouvelle dentiste).

Je dois donc me faire opéré pour remettre ma gencive à niveau car ma dernière molaire est inaccessible à tout soin dentaire. Visiblement le bout de métal peut migrer et est prêt à toucher le nerf ce qui risque de me faire perdre toute sensibilité mais l'opération pour retirer ce métal est lourde et couteuse. Aujourd'hui j'ai été voir mon dentiste car j'ai très mal au dents et j'ai des troubles de la sensibilité.

Est ce qu'il faut que j'entame des poursuites contre le service qui m'a opéré? je souhaiterai seulement qu'on me paye la réparation des dégâts...

Merci de votre soutient